



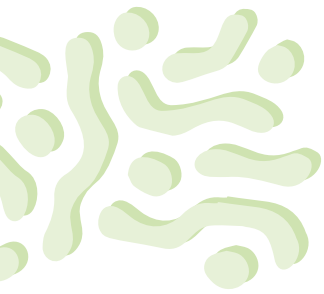
# Déchet-livre et recyclage

## Quels sont les circuits de recyclage des livres pilonnés en France ?

Bien qu'il n'y ait (pour le moment) pas de cadre législatif spécifique concernant la valorisation et le recyclage du déchet-livre, diverses solutions restent envisageables avec pour chacune des avantages et des inconvénients.

Il est nécessaire de se questionner sur les recycleurs et les entreprises locales pour savoir ce que va devenir le livre une fois pilonné : quel circuit va-t-il prendre, avec quel type d'entreprise ? Sera-t-il directement incinéré pour « valorisation énergétique » ? Sera-t-il recyclé plusieurs fois en pâte à papier ou finira-t-il en papier hygiénique ?

Il n'existe pas de modèle de référence et le processus de recyclage demeure une activité polluante et énergivore. Chacun aura donc à s'adapter selon son activité professionnelle, la quantité de livres à recycler et les organismes de valorisation des déchets implantés dans la région concernée.

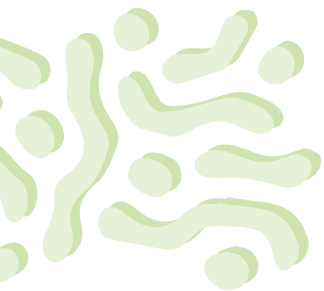


# 1. Recyclage du papier des livres : ce que dit la loi

Actuellement, **le livre n'est pas concerné par la R.E.P** (Responsabilité Élargie du Producteur) papier : les producteurs de livre ne contribuent pas à l'organisme CITEO, en charge des déchets de la filière, et n'ont **aucune obligation** en matière de réutilisation, de réemploi, de recyclage ou de valorisation des livres en fin de vie.

Cependant, la loi AGEC (loi Anti-Gaspillage Économie Circulaire) stipule qu'**à compter du 31 décembre 2023, l'ensemble des produits non-alimentaires y compris les livres devront être pris en charge à leur fin de vie**, dans l'ordre de priorité suivant : réutilisation, réemploi, recyclage, valorisation énergétique.

Il est donc nécessaire pour la filière du livre de **se poser dès maintenant la question de la gestion de ses « déchets-livres »**, pour des raisons écologiques évidentes mais aussi en anticipation de la mise en vigueur de la loi AGEC.



# 2. Quel type de papier pour quel recyclage ?

Le papier est dit recyclé lorsqu'il comprend au moins 50 % de fibres cellulosiques de récupération. Les recyclages successifs raccourcissent les fibres de cellulose et on estime par conséquent un nombre limité de recyclage jusqu'à sept fois.

Mais attention, papier recyclable ne veut pas systématiquement dire débouché en papier recyclé : de manière générale, le papier à usage graphique est très peu réinvesti en papier d'impression ; 10 % seulement en 2013.

Les fibres papier/carton recyclables principales sont :

— **LES PAPIERS CARTONS** : Ils sont utilisés dans la fabrication de papier ondulés, papiers d'emballages et de cartons. > **Les couvertures rigides des livres peuvent entrer dans cette catégorie.**

La récupération de ces matériaux n'est pas uniquement destinée aux cartonneries Françaises, les usines les plus consommatrices sont surtout en Allemagne et en Italie pour la zone européenne. « Cette transformation n'a pas toujours lieu en France : 35 % de nos déchets papier et carton ont été vendus ailleurs en Europe en 2018 et 2 % en dehors de l'Europe, selon Sophie Genier, directrice Matériaux et recyclage à Citeo, l'éco-organisme chargé du recyclage des collectivités en France. « En France, nous n'avons pas assez de capacités pour recycler l'intégralité des papiers graphiques », explique-t-elle. Autrement dit : pas assez de papeteries. « Le déclin de la filière du papier recyclé, un drame social et écologique », [Héloïse Leussier](#), Reporterre.

— **LES PAPIERS À « DÉSENCRER »** : Les journaux, les brochures, les magazines..., peuvent être valorisés en papier à usage graphique, en cartons plats ou en carton mou.

> **Les livres neufs et usés peuvent entrer dans cette catégorie.**

À noter : Les documents promotionnels tels que les catalogues, les flyers, les journaux, les publications de presse... entrent dans cette catégorie de papier et ils sont soumis à la R.E.P. papier : ils ont donc pour obligation d'être recyclés.

— **LES PAPIERS ET CARTONS DE « QUALITÉ SUPÉRIEURE »** : Les formulaires informatiques, les chutes non imprimées, les archives de bureaux... servent à la fabrication de papiers à usage graphique, d'emballage de conditionnement et de papier à usage sanitaire.

> **Les livres neufs entrent dans cette catégorie.**

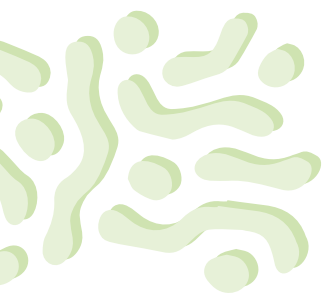
Le papier à usage graphique est très peu réinvesti en papier d'impression : 10 % seulement a été réutilisé en 2013. « Ce faible taux peut s'expliquer par le fait que pour fabriquer des papiers à usages graphiques recyclés, il faut des vieux papiers de qualité et de sorte blanche dont l'essentiel est aujourd'hui capté par l'industrie du papier sanitaire. ».

Le fait de collecter ce papier de qualité supérieure et de le transformer directement en « papier toilette », peut pourtant parfois s'avérer aussi énergivore que la fabrication de ouate de cellulose à partir de fibres vierges. « Le paradoxe sur notre site, c'est que quand on fait du recyclé {plutôt que du neuf} notre consommation énergie est moins bonne parce qu'on redémarre et on traite toute l'installation », explique Thibaud Vallienne sur le site de la papeterie Le Bourray.

En 2013, 2 % seulement de papiers recyclés ont servi à la fabrication des livres.

Bien que depuis 2013, les éditeurs aient pour obligation d'utiliser des fibres recyclées dans la conception des manuels scolaires, cette directive est difficilement respectée du fait du manque de matière première en France. Les manuels scolaires ayant une durée de vie courte, à cause des changements réguliers de programme, la fibre recyclée s'adapte pourtant bien à ce modèle de production.

C'est moins le cas pour la conception de romans ou autres livres destinés à être conservés, car le papier devient plus cassant.



## 3 • Les acteurs de la collecte et du recyclage

— **L'ENTREPRISE RESPONSABLE DE SES DÉCHETS** : c'est la maison d'édition (en propre ou via le distributeur) ou la bibliothèque. Elle doit trouver une solution, par ordre de priorité, de réutilisation, de réemploi, de recyclage ou de valorisation de ses déchets-livres. Nous nous intéressons ici aux options, en dernier recours, de recyclage et de valorisation.

— **LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** : elles sont **souvent gestionnaires de la collecte et du recyclage** ménager sur leur territoire, elles peuvent aussi collecter les déchets courants des entreprises du territoire. Elle ont parfois leurs propres infrastructures de gestion des déchets, mais **la plupart du temps elles font appel à un prestataire via un marché public.**

### — LES GRANDS GROUPES RECYCLEURS : l'essentiel de la captation du papier

— passe par des grands groupes de recycleurs comme Paprec, Véolia, GDE... Ce sont ces recycleurs qui collectent les poubelles de tri et les poubelles à papier, via des contrats avec les collectivités, ou bien en direct avec les entreprises si les tonnages sont très importants. Le papier est recyclé au sein d'infrastructures implantées en France, ou bien conditionné en balles et revendu sur les marchés internationaux.

Ces grands groupes de recycleurs offrent **peu de transparences** sur la circulation, la vente et la transformation du papier. Ils détiennent le **quasi monopôle du marché**, ils peuvent avoir une politique agressive vis à vis des petits organismes de collecte.

Ils entretiennent la politique de surproduction car pour que le recyclage soit mis en place et qu'il soit rentable, il faut produire du déchet en masse.

### — LES PME LOCALES ET LES ORGANISATIONS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**(ESS)** : Des entreprises privées de type PME et des entreprises de l'ESS collectant les déchets-livres existent en France, les plus connues étant Emmaüs, Recyclivre, Amaréal au national, ou encore Alice, Alterna tri, Echo tri au niveau local. Des partenariats peuvent être ouverts avec ces organismes pour la collecte, en direct ou via la collectivité territoriale. Une fois les livres triés, la matière première est soit gérée en interne, soit revendue à un recycleur local, soit revendue aux grands groupes cités plus haut.

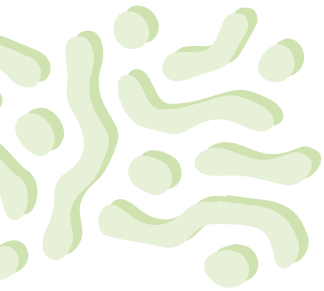
#### **Avantages :**

- Cela permet parfois une seconde vie du livre avant le pilon, grâce à un nouveau tri.
- Le maintien d'une activité économique locale.
- Un tri précis et de très bonne qualité, très recherché par les papetiers.
- Occasionnellement ces entreprises ont des contrats directs avec les papetiers.

Pour que cela puisse se faire, il est indispensable qu'elles possèdent un espace de stockage considérable pour organiser des convois (ex : convois de 15 tonnes deux fois par an papeterie le Bourray)

#### **Inconvénients :**

- Le travail est souvent encadré par des bénévoles et réalisé par des personnes situation précaire, donc des travailleurs à faible revenus, voir pauvres. La démarche est intéressante car souvent insérée dans un programme d'insertion professionnelle. Cependant, si ces entreprises ou ces associations ne possèdent pas suffisamment d'espace de stockage et n'ont pas de contrats directs avec des entreprises, elles revendent un tri de papier de haute qualité aux gros recycleurs qui se font une plus-value sur des travailleurs pauvres.
- La lourdeur institutionnelle dans les collectivités territoriales et d'État peut bloquer les partenariats et les ouvertures de contrat.



## 4. Quelles options de gestion et de collecte pour les livres à pilonner ?

Les maisons d'édition (en direct ou via leur distributeur) et les bibliothèques peuvent être amenées, en dernier recours, à pilonner une partie de leur stock de livres. Deux options principales s'offrent à elles :

### — LA COLLECTE SÉPARÉE VIA LE SYSTÈME DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE :

les livres sont déposés dans **les fameuses « poubelles jaunes » ou « poubelles bleues », pour ensuite être collectés et gérés par l'entreprise prestataire de la collectivité territoriale**. La plupart du temps, il s'agit d'un des grands groupes recycleurs spécialistes des marchés publics comme, par exemple, Veolia. Certaines collectivités ont cependant mis en place des partenariats directs avec des entreprises locales de collecte et/ou de recyclage du papier. D'autres encore ont un système internalisé de gestion des déchets papier : la plupart du temps, ils sont incinérés pour valorisation énergétique.

Les livres vont entrer dans la chaîne de collecte et toute collecte a pour obligation d'être traitée et recyclée (ou incinérée pour « valorisation énergétique »). Cet apport direct est particulièrement adapté pour les bibliothèques de taille petites ou moyennes et sur des territoires où il n'existe pas d'autre modèle de collecte. Cette pratique du pilon est par ailleurs largement adoptée par ses dernières et vient compléter les pratiques sur la seconde vie du livre.

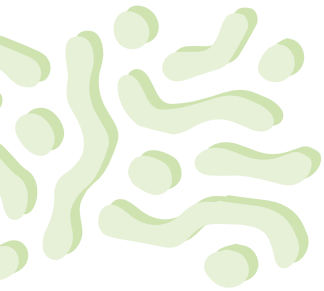
— **LA COLLECTE SÉPARÉE VIA UN CONTRAT DIRECT** : certaines entreprises du livre mettent en place des **partenariats directs avec un collecteur et/ou un recycleur, que ce soit un grand groupe ou une entreprise locale** (souvent de l'économie sociale et solidaire). Ces dernières gèrent ensuite la matière recyclable elles-mêmes, ou la revendent aux grands groupes recycleurs.

#### Possibilité d'un contrat direct pour de la transformation de la ouate de cellulose en matériau isolant

Les livres peuvent être récupérés par des entreprises de fabrication de ouate de cellulose destinée à la fabrication d'isolants thermiques et acoustiques.

Cependant, peu d'entreprises sont installées sur les territoires et proposent le recyclage du livre.

Elles sont éloignées des zones de production des déchets. De plus, le livre pilonné termine directement sa course alors que le papier est de très bonne qualité et pourrait être réutilisé en usage graphique et impression.



## 5. Les bonnes questions à (se) poser

Il n'existe pas de solution idéale pour le recyclage et/ou la valorisation du « déchet-livre », un processus dans tous les cas énergivore et polluant, en plus de n'être pas reproductible à l'infini (on estime à 7 fois la possibilité de recycler à matière constante).

Voici malgré tout **quelques pistes pour se poser les bonnes questions et choisir la meilleure option** :

### — ESTIMER SES BESOINS :

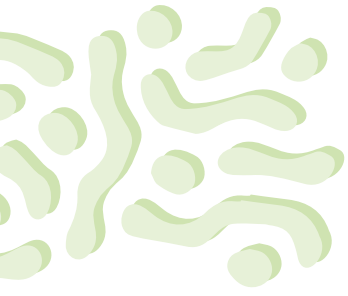
- **Ai-je épuisé toutes les solutions de réutilisation et réemploi** des livres que je destine au pilon, et si non, de combien puis-je réduire le volume de livres à détruire ?
- Quel est mon **volume final de livres à pilonner** par an ?
- Quels sont les **types de livres à pilonner pour quel type de recyclage** (tout papier/ carton, présence de composants plastiques et/ou électroniques, type d'encre, etc) ?
- Si la gestion de mon pilon est déléguée à un partenaire (distributeur), **ai-je le temps et l'argent pour reprendre la main** sur cette partie de mon activité ? Si non, **suis-je au fait des pratiques de mon prestataire** en matière de gestion du pilon ?

### — COMPRENDRE LE SYSTÈME DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE SUR SON TERRITOIRE

- **Ma collectivité territoriale** gère-t-elle en interne la collecte et la valorisation du papier, ou fait-elle appel à un prestataire via un marché public ?
- Qui est/**quels sont le(s) prestataire(s)** de collecte et de recyclage du papier de ma collectivité territoriale ? Grand groupe, entreprise locale, entreprise de l'ESS ?
- **Quels sont les débouchés** pour le papier géré par ma collectivité : incinération pour valorisation énergétique ? Recyclage pour papier graphique/carton/papier hygiénique ? Recyclage pour revente sur les circuits internationaux ? Recyclage pour fabrication de ouate de cellulose ? etc.
- Mes tonnages de déchets sont-ils suffisamment élevés / peu élevés pour gérer mes déchets-livres via le système de la collectivité ? Est-il nécessaire de mettre en place un partenariat avec elle pour la collecte, ou puis-je simplement utiliser « la poubelle jaune » ?

### — ENVISAGER UN CONTRAT DIRECT

- Le système de ma collectivité territoriale ne me convient pas ou n'est pas adapté à mes besoins et/ou à mes convictions. **Ai-je le temps et l'argent pour mettre en place un contrat direct** avec un collecteur/recycleur ?
- **Quelles sont les entreprises implantées sur mon territoire** avec qui contractualiser pour la collecte de mes déchets-livres ? Quel est leur modèle économique (filiale locale d'un grand groupe ? PME ? Organisme de l'ESS ?) ?
- **Quels sont les débouchés** pour la matière recyclable gérée par ces entreprises ? La matière est-elle recyclée ou valorisée en interne chez mon partenaire, revendue à une autre entreprise, ou revendue aux grands groupes recycleurs ? Pour fabriquer quel type de matériau ?



# CONCLUSION


Le livre est donc bien un produit recyclable. En l'état actuel, le recyclage passe majoritairement par des « gros recycleurs » (en contrat direct ou via les « poubelle jaunes »), avec un quasi-monopole du marché par quelques grands groupes et un manque de transparence sur les circuits qu'empruntent ces matières recyclables une fois collectées.

Il est cependant possible d'ouvrir d'autres contrats localement même si ce genre de démarche coûte du temps et parfois de l'argent : les acteurs de l'économie sociale et solidaire et quelques PME font un tri sélectif beaucoup plus précis, avec un ancrage territorial à valoriser ! Attention cependant à identifier où va la matière recyclable : elle est souvent revendue aux « gros recycleurs » pour une remise sur le marché international... du papier toilette.

Il n'existe pas de solution miracle : l'essentiel est de bien connaître les options qui s'offrent à vous sur votre territoire, et notamment le système mis en place par votre collectivité et la cartographie des acteurs locaux de la collecte et du recyclage papier. À vous, ensuite, de croiser les variables pour trouver la solution la plus écologique.

Et n'oublions pas... Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas !

## POUR ALLER PLUS LOIN :

 Cartographie en construction des collecteurs et recycleurs dans les territoires : [https://framacarte.org/fr/map/organismes-de-recyclage-du-livre-en-zone-francopho\\_130255#6/51.000/2.000](https://framacarte.org/fr/map/organismes-de-recyclage-du-livre-en-zone-francopho_130255#6/51.000/2.000)

## SOURCES ET RENCONTRES AYANT PERMIS LA RÉALISATION DE CETTE FICHE :

### — Rencontres et enquêtes

- Entretien avec Catherine Rolin, salariée de France Nature Environnement, 17 Février 2022.
- Entretien avec Thibault Vallienne, la papeterie le Bourray, Saint-Mars la Brière, 14 Mars 2022.
- Enquête menée sur [framaforms.org](https://framaforms.org) : Désherbage en bibliothèque (BM, BDP, BU...) : seconde vie du livre, recyclage, pilon...

### — Documentation et rapports

- BASIC. Un Livre Français : évolutions et impacts de l'édition en France. 2017.
- CITEO. L'éco-encrage : les bons choix graphiques pour réduire l'impact environnemental de vos emballages et de vos papiers graphiques. 2019.
- SNE. Charte environnementale de l'édition de livres : guide de bonnes pratiques. 2021.
- SNE. Enquête sur les tonnages de livres transportés dans l'édition : retours, pilons et recyclage. 2021.
- WWF. Vers une économie plus circulaire dans le livre ? 2019.
- WWF. L'écologie du livre à l'école : état des lieux et enjeux. 2021.

### — Presse / média

- « Le déclin de la filière papier recyclé : un drame social et écologique », Reporterre, 2020. <https://reporterre.net/Le-declin-de-la-filiere-du-papier-recycle-un-drame-social-et-ecologique#nh1>
- « Recyclage, économie circulaire et deuxièmes vies lucratives », Les nouvelles vagues, France Culture, 2016. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-nouvelles-vagues/recyclage-economie-circulaire-et-deuxiemes-vies-lucratives-7497119>

### — Ressources web

- CITEO <https://www.citeo.com/>
- COPACEL <https://www.copacel.fr>
- Igloo France Cellulose. « Collecter et recycler le papier : l'engagement d'Igloo France Cellulose en Vendée » <https://cellulose-igloo.com/collectes-associatives/>
- Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Ministère de la transition énergétique. « Cadre général des filières à responsabilité élargie des producteurs » <https://www.ecologie.gouv.fr/cadre-general-des-filieres-responsabilite-elargie-des-producteurs>
- ORDECO. « Déchets non dangereux non inertes » <https://www.ordeco.org/dechets-non-dangereux-non-inertes>